



Formation sur le règlement des griefs

PRÉSENTÉ PAR : RAYMOND BROSSARD

5-6 SEPT.2025

Ordre du jour

- CHAÎNE DE COMMUNICATIONS
- REPRÉSENTATION DES MEMBRES
- BASES DU GRIEF
- FEUILLE DE ROUTE DU DÉLÉGUÉ/ DE LA DÉLÉGUÉE
- FORMULAIRE DE GRIEF
- ÉNONCÉS DE GRIEF
- FORMULE DE TRANSMISSION DES GRIEFS
- ARTICLE INVOQUÉ AU REGARD DU GRIEF ET ÉTAPES
- COMMENT PRÉSENTER VOTRE CAS
- ÉTAPES SUIVANTES
- LISTE DE VÉRIFICATION DU SEN
- EXERCICE
- OUTILS DISPONIBLES
- QUESTIONS ET RÉPONSES



Chaîne de communications du SEN

Représentation des membres

Par quoi
commencer?

Comment
rester
organisé-e?

Convention
collective

Quels sont les
autres
mécanismes?

Feuille de route syndicale du délégué/ de la déléguée

- ▶ Définir le problème
- ▶ Fournir du soutien
- ▶ Examiner les solutions de rechange
- ▶ Respecter la confidentialité
- ▶ Obtenir les documents
- ▶ Enquêter

Formulaire de grief

Énoncé du grief

- ▶ Grief clair et concis
- ▶ Formulation simple et directe
- ▶ Aucun argument
- ▶ La référence à une convention collective doit être générale

Énoncé du grief

- ▶ Les mesures correctives demandées doivent suivre les mêmes lignes directrices que les déclarations de grief.
- ▶ Les mesures correctives demandées doivent indiquer de manière claire et concise ce que veulent la plaignante ou le plaignant et doivent être suffisamment générales pour ne pas exclure d'autres solutions potentielles.
- ▶ Elles doivent décrire la situation dans laquelle se trouveraient la plaignante ou le plaignant s'il n'y avait pas eu lieu de présenter un grief : « que je sois rétabli dans ma situation antérieure. »

Formule de transmission des griefs

Article invoqué au regard du grief et étapes

- EXAMEN DE LA CHRONOLOGIE
- EXAMEN DES ÉTAPES
- PROROGATION DES DÉLAIS
- RETRAIT D'UN GRIEF
- ARBITRAGE

Comment présenter votre cas

Principes directeurs :

- ▶ Ne bluffez pas et ne mentez pas. Cela nuira à votre image et à celle du Syndicat
- ▶ Soyez prêt-e
- ▶ Préparez une présentation écrite
- ▶ Préparez la plaignante ou le plaignant
- ▶ Élaborez une stratégie
- ▶ Essayez d'anticiper les arguments de la direction
- ▶ Soyez au courant des politiques de la direction
- ▶ Les faits ne sont pas des opinions
- ▶ Les ouï-dire ne sont pas des faits

Présentation du grief

Votre présentation du grief devrait inclure ce qui suit :

- ▶ Énoncé du grief et mesures correctives demandées
- ▶ Chronologie des événements qui ont donné lieu au grief
- ▶ Preuves à l'appui du grief
- ▶ Articles de la convention collective qui ont été violés
- ▶ Jurisprudence/décisions au besoin
- ▶ Résumé de la position du Syndicat (vos arguments)
- ▶ Conclusion
- ▶ Annexe contenant toutes les preuves

Étapes suivantes

Si le grief est rejeté – transmettre le grief au palier suivant dans les délais prévus

Griefs au dernier palier

Après le dernier palier

Liste de vérification du SEN

Exercice

Outils disponibles/documents de référence

- ▶ Trousse des délégués syndicaux de l'AFPC
- ▶ Guide sur le règlement des griefs à l'intention du délégué
- ▶ Guide de représentation du SEN
- ▶ Feuille de route syndicale du délégué de l'AFPC
- ▶ Formulaires, énoncés de grief, etc.



Ces documents sont facilement accessibles sur la page d'accueil du site web du SEN par ce lien rapide.



Avez-vous des
questions?